

## Annexe 13 – GESTION DE L'ÉCLAIRAGE DES JEUX

Que faire en cas de coupure de l'éclairage des jeux dans un boulodrome ?

### A) **COMPÉTITION TRADITIONNELLE**

Dès l'arrêt de l'éclairage des jeux, l'arbitre note l'heure, à sa montre ou met un chronomètre en fonction.

Si l'éclairage des jeux fonctionne de nouveau dans l'heure qui suit l'arrêt de celui-ci, la compétition reprend là où elle en était et pour la durée qu'il restait sans nouvel échauffement.

Après une heure (60 minutes) de coupure de l'éclairage des jeux, l'arbitre arrête la compétition et fait appliquer l'article 66.2. du règlement sportif de la FFSB.

Si une seconde coupure de l'éclairage des jeux survient :

- 1) après une reprise de la compétition dans la première 1/2 heure qui a suivi le premier arrêt, le temps donné pour la reprise passe à 30 minutes
- 2) après une reprise de la compétition dans la seconde 1/2 heure qui a suivi le premier arrêt, la compétition est arrêtée avec application de l'article 66.2. du règlement sportif de la FFSB.

### B) **MATCH DE CLUB :**

Dès l'arrêt de l'éclairage des jeux, le délégué note l'heure, à sa montre ou met un chronomètre en fonction.

Si l'éclairage des jeux fonctionne de nouveau dans l'heure qui suit l'arrêt de celui-ci, le match reprend de la façon suivante :

- 1) Course : application de l'article 55.6 du RTI avec échauffement de trois minutes (3).
- 2) Précision, tir ou point : application de l'article 54.6 du RTI sans échauffement.
- 3) Combiné et traditionnel : le match reprend là où en était sans échauffement.

Après une heure (60 minutes) de coupure de l'éclairage des jeux, le délégué arrête la compétition.

Si une seconde coupure de l'éclairage des jeux survient :

- 1) après une reprise de la compétition dans la première 1/2 heure qui a suivi le premier arrêt, le temps donné pour la reprise passe à 30 minutes avec une reprise dans les mêmes conditions qu'évoquées ci-dessus.
- 2) après une reprise de la compétition dans la seconde 1/2 heure qui a suivi le premier arrêt, la compétition est arrêtée.

Le match est déclaré perdu à l'équipe recevant sur le score de 0 – 39.

Dans le cas d'un match sur terrain neutre, la commission des litiges prendra la décision

*Version du 15-09-2017*